



Recherche d'un nouveau membre Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

La Municipalité de Montebello est à la recherche d'un nouveau membre pour son comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Rôle du comité consultatif d'urbanisme : le CCU est chargé d'étudier, d'effectuer des recherches et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur des sujets relatifs à l'urbanisme, le zonage, le lotissement, etc. Le comité est chargé d'évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en considérant l'évolution du contexte et de proposer les modifications conséquentes, s'il y a lieu.

Mandat d'un membre : le mandat d'un membre du CCU est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable.

Rémunération : aucune.

Si le défi vous intéresse, veuillez adresser une lettre de présentation qui explique vos motivations au conseil municipal de la Municipalité de Montebello, et ce, **avant le 29 mars 2024.**

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec la secrétaire du CCU, Madame Priscilla Melançon, par courriel à urbanisme@montebello.ca ou par téléphone au 819 423-5123, poste 3405.

Envoi d'une candidature (lettre de présentation)

Par la poste : A/s secrétaire du CCU pour le conseil municipal
Municipalité de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec) J0V 1L0

Par courriel : urbanisme@montebello.ca

Le conseil municipal choisira le nouveau membre lors d'une séance du conseil.